



Bruxelles, le **XXX**
C(2022) 1687 final

DÉCISION DE LA COMMISSION

du **XXX**

**modifiant la décision C(2021) 8346 en ce qui concerne le programme de travail de la
direction générale de la communication pour 2022**

DÉCISION DE LA COMMISSION

du **XXX**

modifiant la décision C(2021) 8346 en ce qui concerne le programme de travail de la direction générale de la communication pour 2022

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012¹, et notamment son article 110,

considérant ce qui suit:

- (1) Le budget de l'Union européenne pour l'exercice 2022, adopté le 15 novembre 2021, prévoyait deux projets pilotes dans le domaine de la communication, pour un montant total de 3 180 500 EUR, à exécuter par la Commission conformément à l'article 58, paragraphe 2, point a), du règlement (UE, Euratom) 2018/1046. Il convient donc d'ajouter ces deux projets pilotes au programme de travail dans le domaine de la communication pour 2022, qui figure à l'annexe de la décision du 25 novembre 2021 relative au financement des activités opérationnelles de la direction générale de la communication et à l'adoption du programme de travail pour 2022².
- (2) Il y a donc lieu de modifier la décision C(2021) 8346 en conséquence,

DÉCIDE:

Article unique

La décision C(2021) 8346 est modifiée comme suit:

- (1) L'article 2 est remplacé par le texte suivant:

«Article 2

Contribution de l'Union

¹ JO L 193 du 30.7.2018, p. 1.

² C(2021) 8346.

Le montant maximal de la contribution de l'Union destinée à la mise en œuvre du programme pour 2022 est fixé à 113 574 500 EUR. Il est imputé sur les crédits inscrits aux lignes suivantes du budget général de l'Union pour 2022:

- a) ligne budgétaire 07 20 04 02: 47 506 000 EUR;
- b) ligne budgétaire 07 20 04 03: 27 589 000 EUR;
- c) ligne budgétaire 07 20 04 04: 32 504 000 EUR;
- d) ligne budgétaire 07 20 01 00: 3 180 500 EUR;
- e) ligne budgétaire 14 20 04 03: 2 795 000 EUR.

Les crédits prévus au premier alinéa peuvent également couvrir les intérêts de retard.»

(2) L'annexe est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le

Par la Commission
Ursula VON DER LEYEN
La présidente

ANNEXE

L'annexe de la décision C(2021) 8346 du 25 novembre 2021 est modifiée comme suit:

(1) Dans la partie II, au point 4 (Marchés publics), la première phrase et le tableau sont remplacés par le texte suivant:

«L'enveloppe budgétaire globale réservée à la passation de marchés en 2022 s'élève à **113 574 500 EUR**.

Ligne budgétaire	Activité	Crédits disponibles (EUR)
07 20 04 02	Services exécutifs et de communication institutionnelle	47 506 000
07 20 04 03	Représentations de la Commission	27 589 000
07 20 04 04	Services de communication pour les citoyens	32 504 000
07 20 01 00	Projet pilote 07 21 09	1 990 000
07 20 01 00	Projet pilote 07 21 14	1 190 500
Sous-total		110 779 500
14 20 04 03	Politique d'information et communication stratégique pour l'action extérieure	2 795 000
TOTAL		113 574 500

»

(2) Le point 4.4 est remplacé par le point suivant:

«4.4 Ligne budgétaire 07 20 01 00 Projets pilotes

4.4.1 Description des principales activités couvertes au titre du projet pilote 07 21 09 – 1 990 000 EUR

Assemblées citoyennes temporaires: transformer le consensus social en bonnes pratiques pour associer davantage les citoyens à la vie publique de l'Union

Description, objectifs poursuivis et résultats escomptés

Les institutions de l'UE, et la Commission en particulier, participent depuis longtemps aux efforts visant à atteindre les Européens et à développer un espace public européen plus dynamique. Dans ce contexte, les assemblées citoyennes composées de participants sélectionnés de manière aléatoire et représentant une société plurielle sont de plus en plus perçues comme un moyen d'atteindre ceux qui sont très éloignés de la vie publique. Sur la base de méthodes délibératives, ces assemblées ont également été très utiles pour résoudre des problèmes de fond complexes, en établissant un processus qui mobilise l'intelligence collective des citoyens et aboutit à des recommandations collectives.

En 2022, la Conférence sur l'avenir de l'Europe adoptera un certain nombre de recommandations de qualité, qui donneront lieu à un suivi plus visible et plus tangible. Dans le cadre de ce suivi, le projet pilote pourrait permettre de poursuivre l'expérimentation avec des assemblées citoyennes à l'échelle de l'Union afin de traiter des questions de fond.

Les participants aux différents panels de la Conférence, en particulier les jeunes (un tiers des 800 participants sélectionnés de manière aléatoire), pourraient se réunir à plusieurs reprises pour fournir un retour d'information sur le processus et la façon dont leurs recommandations contribuent à l'élaboration des politiques de l'UE. Venant s'ajouter à l'étude sur les panels de citoyens de l'UE financée par le présent projet pilote au cours de sa première année, ce retour d'information pourrait aider à recenser les facteurs de réussite de la participation civique. Le fait de s'adresser spécifiquement aux jeunes pourrait aussi constituer une contribution à l'Année européenne de la jeunesse 2022.

Pendant la pandémie de COVID-19, les panels de citoyens de l'UE se sont tenus en face-à-face, mais aussi en ligne ou dans un format hybride. Le format hybride devrait être maintenu en 2022, avec une majorité de participations en personne.

Pour mener à bien le projet pilote, il est proposé d'organiser un cycle de réunions des panels (en ligne, en format hybride ou en face-à-face) au moyen d'un ou plusieurs contrats de services spécifiques. Ces réunions seraient organisées selon des méthodes participatives.

Types de contrats

Contrats de services (organisation d'événements, études, assistance technique, évaluations, enquêtes, services informatiques, services de communication, etc.), y compris contrats-cadres pour les actions de communication gérées par la DG Interprétation, la DG Politique régionale et urbaine et la DG Communication et liées aux orientations politiques de la Commission.

Mise en œuvre

Mise en œuvre directe par la DG Communication.

4.4.2 Description des principales activités couvertes au titre du projet pilote 07 21 14 – 1 190 500 EUR

Construire l'Europe avec les entités locales

Description, objectifs poursuivis et résultats escomptés

Renforcer la démocratie européenne signifie renforcer non seulement la dimension transnationale, notamment par l'engagement du Parlement européen et des citoyens au niveau de l'Union, mais aussi «européaniser» tous les niveaux de démocratie dans les États membres. Le niveau de confiance est généralement plus élevé au niveau local (notamment dans les zones rurales), en raison de la proximité avec les citoyens, ce qui en fait le niveau idéal pour communiquer avec les citoyens et organiser des événements auxquels il est facile de participer.

Dans tous les États membres, des efforts ont été déployés pour inclure les entités locales dans les stratégies de communication de l'UE et pour encourager les citoyens à participer à des débats structurés. Il semble donc approprié de lancer et de soutenir davantage d'initiatives de ce type en leur accordant une attention et un financement spécifiques.

L'objectif est également de promouvoir la coopération entre les contacts locaux au niveau national et, si possible, au niveau de l'UE. La Conférence sur l'avenir de l'Europe sera un moment opportun pour promouvoir cette initiative, son objectif étant de toucher un large éventail de personnes. Obtenir l'appui

des conseillers locaux et de leur environnement local contribuera à encourager les citoyens à participer au débat sur l'avenir de l'Europe.

En 2022, le projet pilote pourrait être mis en œuvre:

- en contribuant à l'organisation d'événements sur le terrain par ou avec des conseillers locaux;
- en encourageant la coopération entre les conseillers locaux – au niveau national et au niveau de l'UE
- en favorisant les synergies avec des initiatives existantes, notamment d'autres réseaux de l'UE.

Le projet pourrait contribuer à faire connaître les bonnes pratiques en identifiant et en mettant en avant les municipalités et les conseillers locaux dévoués à la cause de l'UE.

Types de contrats

Contrats de services (études, assistance technique, évaluations, enquêtes, services informatiques, services de communication, etc.), y compris contrats-cadres pour les actions de communication menées par la DG Communication (gestion centrale) et liées aux orientations politiques de la Commission.

Mise en œuvre

Mise en œuvre directe par la DG Communication.»

(3) L'ancien point 4.4 devient le point 4.5 comme suit:

«4.5 Ligne budgétaire 14 20 04 03 - “Politique d'information et communication stratégique pour l'action extérieure” 2 795 000 EUR»